



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
20 AVRIL 2021**

Date de convocation : 16 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 20 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de LARÇAY, légalement convoqué le vendredi 16 avril 2021, s'est réuni à la salle Marjault en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, Maire.

En présence de Mesdames et Messieurs Eric ANEZO, Delphine BERGÉ, Bernadette BONGRAND, Francis BOUTIN, Véronique BRÉMONT, Nathalie DESCHAMPS, Michel DESHOULIERES, Bruno GARREAU, Sandrine GAUDRON, Marie HENOT, Mathieu MABROUQUE, Dominique PEIGNAUX, Nathalie PENOT-COINDRE, Yves PETIBON, Julien PILTÉ, Jean-Marie RENAUDEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Madame Roxanne NAKACHE donne pouvoir à Monsieur Dominique PEIGNAUX
- Madame Sophie LESCORNEZ (arrivée à 19h09 après la délibération n° 2021 2004 024)

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 17

Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 18

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection à main levée du Secrétaire de séance. Monsieur Dominique PEIGNAUX a été élu à l'unanimité Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2021

B) Délibérations

- | | |
|---------------|--|
| 2021 2004 024 | Indemnités horaires pour travaux supplémentaires |
| 2021 2004 025 | Convention de mise à disposition du bureau d'études techniques et de la direction de la commande publique entre la Communauté Touraine-Est Vallées et la commune de Larçay |
| 2021 2004 026 | Adoption du règlement relatif à l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'acquisition d'un vélo |
| 2021 2004 027 | Convention de partenariat pour le dépôt de marque à l'INPI de « Esti'VAL » |
| 2021 2004 028 | Convention Rezo Pouce entre la communauté Touraine-Est Vallées et la commune de Larçay |

2021 2004 029 Convention entre l'association « Le Théâtre de l'Éphémère » et la commune de Larçay pour la mise à disposition de la salle François Mitterrand pour l'organisation de représentations théâtrales

2021 2004 030 Modification du bail avec la société TDF

00 - Informations au Conseil Municipal au titre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

01 – Divers

A / Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2021

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

B / Délibérations du Conseil Municipal

2021 2004 024	Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
---------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires;

Vu, l'avis favorable du Comité technique du 1^{er} avril 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public effectuant les missions suivantes et relevant des cadres d'emplois suivants :

Fonction	Cadres d'emplois
Agent service voirie et/ou espaces verts	Adjoints techniques territoriaux
Agent polyvalent entretien du parc automobile	Adjoints techniques territoriaux
Agent d'entretien des locaux	Adjoints techniques territoriaux
ATSEM	Adjoints techniques territoriaux
	Agents spécialisés des écoles maternelles
Agent de surveillance de la pause méridienne	Adjoints techniques territoriaux
Fonction	Cadres d'emplois
Agent de surveillance et de soutien aux devoirs	Adjoints techniques territoriaux
Agent d'entretien et de restauration	Adjoints techniques territoriaux
Cuisinier	Adjoints techniques territoriaux
Second de cuisine	Adjoints techniques territoriaux
Missions liées à des événements particuliers (notamment organisation et participation à des manifestations, aux élections, remplacement d'agents absents...) à la demande du chef de service et dont les heures supplémentaires ne sont pas récupérables	Rédacteurs territoriaux
	Agents de maîtrise territoriaux
	Adjoints administratifs territoriaux

Arrivée de Madame Sophie LESCORNEZ à 19h09.

2021 2004 025	Convention de mise à disposition du bureau d'études et des marchés publics entre la Communauté Touraine-Est Vallées et la commune de Larçay
---------------	---

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-1-II relatif à la mise à disposition de service,

Considérant que la mise à disposition au profit des communes, du Bureau d'Etudes intercommunal et de la Direction de la Commande Publique de la Communauté Touraine-Est Vallées permet une optimisation des moyens humains, techniques et financiers,

Considérant que cette mise à disposition reste un service à la carte, synonyme de souplesse pour la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le principe de la mise à disposition du Bureau d'Etudes intercommunal et de la Direction de la Commande Publique de la Communauté Touraine-Est Vallées au profit de la commune de Larçay,

➤ **APPROUVE** la convention de mise à disposition de service présentée, fixant les modalités de cette mise à disposition et prévoyant les conditions de remboursement par les communes des frais de fonctionnement du service,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

2021 2004 026	Adoption du règlement relatif à l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'acquisition d'un vélo
---------------	---

Afin de limiter les consommations d'énergie, de lutter contre le réchauffement climatique et les nuisances sonores, la Commune de LARÇAY souhaite soutenir la mutation des mobilités sur son territoire en favorisant des moyens de transport plus respectueux de l'homme et de son environnement (développement des liaisons douces, acquisition de véhicules propres, ...).

Après lecture du règlement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les termes du règlement présenté,
- **Autorise** la Commune de LARÇAY à attribuer une subvention selon les modalités définies dans le règlement
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout avenant, pièce ou document relatif à celle-ci.

2021 2004 027	Convention de partenariat pour le dépôt de marque à l'INPI de « Esti'VAL »
---------------	--

Les communes de Véretz, Azay-sur-Cher et Larçay souhaitent s'associer pour déposer à l'Institut National de la Propriété Industrielle, (« INPI »), le nom de cette soirée estivale commune, à savoir « Esti'VAL ».

Ainsi le nom « Esti'VAL » sera déposé dans la classe 41 « Activités sportives et culturelles ».

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les termes de la convention présentée,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout avenant, pièce ou document relatif à celle-ci.

2021 2004 028	Convention Rezo Pouce entre la communauté Touraine-Est Vallées et la commune de Larçay
---------------	--

Vu, les statuts de la Communauté Touraine-Est Vallées et notamment son article 4 relatif à ses compétences en matière de « plan climat air énergie territorial » et de « protection et mise en valeur de l'environnement »,

Vu, la délibération du 30 novembre 2017 du Conseil Communautaire relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de « protection et mise en valeur de l'environnement »,

Vu, l'adoption définitive du Plan Climat Air Energie Territorial, en date du 17 décembre 2020, et notamment l'action n°9 relative au déploiement de Rezo Pouce,

Vu, la délibération du 26 septembre 2019 du Conseil Communautaire approuvant l'adhésion au dispositif Rezo Pouce,

Vu, la délibération du 18 février 2021 du Conseil Communautaire relative à la convention pour la gestion de Rezo Pouce entre la Communauté Touraine-Est Vallées et les communes,

Considérant, que le dispositif REZO POUCE permet de participer à l'atteinte de nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire,

Considérant, le plan d'actions du plan climat air énergie territorial de Touraine-Est Vallées,

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention pour la gestion de Rezo Pouce entre Touraine-Est Vallées et ses communes membres.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout avenant, pièce ou document relatif à celle-ci.

2021 2004 029	Convention entre l'association « Le Théâtre de l'Éphémère » et la commune de Larçay pour la mise à disposition de la salle François Mitterrand pour l'organisation de représentations théâtrales
---------------	--

Monsieur Jean-Marie RENAUDEAU, adjoint en charge de la culture, informe le Conseil Municipal que l'association « Le Théâtre de l'Éphémère » organise un festival de théâtre entre le 23 et le 26 septembre 2021.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les termes de la convention présentée,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout avenant, pièce ou document relatif à celle-ci.

2021 2004 030	Modification du bail avec la société TDF
---------------	--

La Commune de Larçay et la société TDF ont signé le 30 septembre 2018 un bail afin de consentir la location de la parcelle cadastrée section ZC n°82 pour une durée de douze (12) ans. Or, la société TDF souhaite conserver cette location au-delà de la durée initiale, pour le porter à vingt (20) ans.

Après lecture du bail, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les termes du bail présenté, sous réserve que les modifications suivantes soient apportées à ce projet d'avenant :
 - Article 3 : droit de préemption conventionnel : Cet article n'est pas acceptable en l'état. Ce droit de préemption n'est pas applicable en cas de vente à des collectivités territoriales, l'Etat ou des entreprises publiques telles que SNCF, sociétés d'autoroute...
 - Article 4 : Clause de confidentialité : cet article doit être supprimé,
 - Et toute autre modification qu'il sera jugée nécessaire
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit bail dument rectifié

Informations au Conseil Municipal au titre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions suivantes, au titre de l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par délibération du Conseil Municipal n° 2020 2305 012 en date du 23 mai 2020 :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

- Notification du marché « Audit du restaurant scolaire » signé le 17 mars 2021 avec la société Empreintes Culinaires située à SAINT AVERTIN (37550) pour un montant de 5 605 € HT.
- Notification du marché « Etudes préalables au dossier de création de la ZAC de la Plaudrie à Larçay » signé le 15 avril 2021 au groupement de sociétés constituées de Parenthèses Urbaines, Institut d'Ecologie Appliquée, SELARL Le Roy – Gourvenec – Prieur, Vignes Paysage pour un montant total de 39 600 € HT
- Notification du marché « Etude de la mobilité » à la société Explain SAS située à Paris (75020) pour un montant total de 20 000 € HT.

Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

Acquisition de la concession n°228 par Monsieur et Madame MARCHENOIR pour une durée de 15 ans à compter du 4/01/2021

Monsieur le Maire lève la séance à 20h06.



Le Maire,

Jean-François CESSAC

Le secrétaire de séance,



Dominique PEIGNAUX